

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles, 21 *g* 1905

6 N° 1031/148

OBJET :

A M^r. De Meuse

90. L^{re} 2. Excell^{te}

ANNEXE

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, du tableau qui fait l'objet de votre lettre du 10 *g* *de*

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Veuillez agréer, M^r. De Meuse, l'assurance de notre considération distinguée.

NOTES :

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

19
A Messieurs les Président, Vice
Président et Membres de la Commis-
sion directrice des musées royaux
de peinture et de sculpture à Bruxelles.

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE

12 17 9bre 1905 Messieurs,

Sireux

J'ai l'honneur de vous faire
savoir que par suite de la mort
de mon oncle M^r Henri Demere, je
me trouve en possession d'un tableau
de Van Eyck, représentant "bois
sauvé des eaux" et comprenant 7
personnages grandeurs naturelles et
que je vais en même temps
avec la présente.

Je me suis décidé en raison des
grandes dimensions de ce tableau,
de le mettre en vente, mais désireux
avant tout de voir cette œuvre rester
dans notre pays, j'ai pensé ne
pouvais faire mieux que de vous
le présenter en tout 1^{er} lieu afin
de donner la préférence à l'Etat.

Vous recevrez Messieurs par la
copie de la Déclaration ci-jointe

de quelle façon mon oncle est
entré en possession dudit tableau
et à quel prix.

C'est à ce prix, Messieurs, que
je me permets de vous l'offrir, ne
le supposant pas exagéré.

Si cependant vous deviez en
décider autrement, vous m'oblige-
riez beaucoup en me fixant
le prix auquel l'Etat pourrait
en devenir acquéreur.

Avec l'espoir que ma demande
recevra un accueil favorable,
je vous prie, Messieurs, l'as-
surance de ma respectueuse
considération.

H. Demme

Gochausse d'Elles

Bruxelles le 10. 9th of.

Copie.

Je soussigné reconnait
avoir reçu à titre de prêt
de la somme de trois mille
sept cent cinquante francs
à titre de prêt pour une
dépense de trois mille sept
cent cinquante francs.

Je donne en garantie
pour cette somme à M.
Demerise les deux tableaux
suivants:

- 1^o Un Van Thulden "noir"
somme des deux "valeurs 4000 fr.
- 2^o un tableau par Alb. Dierks
valeur 1200 fr.

Ces dits tableaux resteront
dans mon magasin pour

la réalisation par le
cahier le paiement de la
susdite somme empruntée.

Bruxelles le 15 février 1902

1^{re} / J. Vander Perre.

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

N^o 5031/148.

ANNEXE

Prière de rappeler, dans la réponse, la date
et le numéro de la présente

Bruxelles, le

21^{re} 9^{re} 1905

Monsieur,

Nous avons l'honneur de
vous faire connaître que la résolution de la
Commission Directrice n'a pas été favorable
à l'acquisition pour les collections de
l'Etat, du tableau qui fait l'objet de votre
lettre du 10 courant.

Cet ouvrage que nous tenons
Monsieur, à votre disposition, pourra
être retiré au Palais des beaux-arts,
rue du Musée, n^o 9, contre la remise
d'un récépissé.

Veuillez agréer, Monsieur
l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

le Secrétaire

Paul Van der Stuyven

Au Receveur De Meuse
90. Quai d'Orléans

Reçu des Musées Royaux des Beaux-Arts et
de Sculpture de Belgique (Bruxelles) le tableau
de Van Eyck intitulé "Moïse Lavé des Eaux",
qui y avait été déposé à titre de renseignements
pour vente.

Le 28. Décembre 1905

J. H. Duvet